



PROCÈS-VERBAL N° 01

Réunion du :	07 Juillet 2021
Présidence :	Sylvain DENIS
Présents :	Wahib ALIMI – Joël BEASSE – Willy FRESHARD – Gabriel GO – Gérard NEGRIER – Céline PLANCHET
Excusés :	Alain CHARRANCE – Arnaud VAUCELLE
Assiste :	Oriane BILLY

Préambule :

M. GO Gabriel, membre du club ET. DE LA GERMINIERE (524226),
Ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Calendrier officiel compétitions Futsal FFF

La Commission prend connaissance du calendrier officiel fédéral pour la saison 2021/2022, transmis par la FFF.

3. Calendrier Général Compétitions Futsal LFPL

La Commission établit le Calendrier Général des Compétitions Futsal LFPL 2021/2022 et le transmet au CODIR pour validation définitive. Ce dernier sera publié dès que validé par le CODIR.

La Commission précise les dates de reprise des Compétitions :

- Journée 1 de Championnat Régional 1 Futsal : Samedi 02 Octobre 2021,
- Journée 1 de Championnat Régional 2 Futsal : Samedi 09 Octobre 2021.

6. Championnats Régionaux Seniors Futsal

➔ THOUARCE FUTSAL CLUB (581471)

La Commission prend connaissance du mail du club de THOUARCE FUTSAL CLUB, indiquant ne pas se réengager en Championnat Régional 1 Futsal, et souhaitant être rétrogradé en District.

La Commission acte ce retrait et transmet au District 49 pour suite à donner.

➔ FC DES ACHARDS (542301)

La Commission prend connaissance du mail du club de FC DES ACHARDS, indiquant ne pas se réengager en Championnat Régional 2 Futsal, et souhaitant être rétrogradé en District.

La Commission acte ce retrait et transmet au District 85 pour suite à donner.

➔ LE POIRE SUR VIE VF (516561)

La Commission prend connaissance du mail du club de LE POIRE SUR VIE VF, indiquant ne pas se réengager en Championnat Régional 2 Futsal, et souhaitant être rétrogradé en District.

La Commission acte ce retrait et transmet au District 85 pour suite à donner.

➔ Analyse et projet de composition des groupes

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et des procédures en cours, la Commission établit la composition des groupes des Championnats Régionaux Seniors Futsal pour la saison 2021/2022, et les transmet au CODIR pour validation.

Elle précise que :

- Le Régional 1 Futsal sera composé de 09 équipes,
- Le Régional 2 Futsal sera composé de 14 équipes (2 groupes de 7 équipes).

Régional 1 Futsal : ASSOCIATION NANTAISE FUTSAL, CHATEAUBRIANT VOLTIGEURS, L'ILE D'ELLE CHAILLE, LAVAL NORD AS, LE MANS FC, NANTES ETOILE FUTSAL, NANTES FRANCO PORTUGAIS, NANTES METROPOLE FUTSAL 2, ST HERBLAIN PEPITE.

Régional 2 Futsal : ASSOCIATION NANTAISE FUTSAL 2, BAZOUGES FUTSAL, ETOILE LAVALLOISE 2, LE MANS FC 2, MONTAIGU FC, NANTES DOULON FC 2, NANTES FRANCO PORTUGAIS 2, POUZAUGES BOCAGE FC, SALLERTAINE FUTSAL, ST ETIENNE MTLUC FUTSAL, TRELAZE DIABOLOS, TRELAZE FALA, TRELAZ SPORTING, VILLAINES US FUTSAL.

7. Championnat Régional U17 Futsal

A la suite d'échanges avec différents clubs, la Commission engage une réflexion sur le fait de faire évoluer le Championnat Régional U17 Futsal en Championnat Régional U18 Futsal pour la saison 2021/2022.

La Commission va, très rapidement, interroger les trois clubs actuellement engagés en U17 Futsal, afin de savoir s'ils seraient intéressés par un Championnat Régional U18 Futsal. En cas de réponses positives, la Commission actera donc cette demande de modification, pour transmission au CODIR pour validation.

8. Coupes Pays de la Loire U14 / U15 Futsal

La Commission rappelle que les engagements en Coupes Pays de la Loire U14 et U15 Futsal sont ouverts aux clubs Libre et Futsal. Au regard du grand nombre d'équipes engagés en Championnats Régionaux U14 et U15 Libre, et dans un but organisationnel (disponibilités de salles), la Commission décide, pour la saison 2021/2022, de seulement mettre en place la Coupe Pays de la Loire U15 Futsal (ouverte aux licenciés U14/U15).

La Commission fixe les dates des deux tours ainsi que la Finale de la Coupe Pays de la Loire U15 Futsal :

- 1^{er} tour : Samedi 30 Octobre 2021,
- 2^{ème} tour : Samedi 06 Novembre 2021,
- Finale : Samedi 05 Février 2022.

9. Critérium Féminin Futsal

La Commission informe les clubs qu'un Critérium Féminin Futsal sera créé pour la saison 2021/2022. Un règlement a été validé par la CODIR. Une communication sera faite à l'ensemble des clubs, les informant de la formule mise en place ainsi que de l'ouverture des engagements.

10. « Copa Coca Cola by FFF »

La Commission prend connaissance de la mise en place de la compétition « Copa Coca Cola by FFF » sur le territoire LFPL. N'ayant, à ce jour, que très peu d'informations et visibilité sur l'organisation de cette épreuve, la Commission ne peut pour le moment avancer sur la mise en place de cette compétition. Une demande d'informations complémentaires a été faite auprès de la LFA.

La compétition étant ouverte à tous les clubs affiliés FFF (Libre, Futsal, Foot Entreprise, Loisir), la Commission s'interroge sur le fait que l'organisation de cette épreuve soit attribuée à la Commission Futsal.

11. Réunion de rentrée

La Commission fixe, en accord avec le CODIR, la date de la réunion de rentrée des clubs régionaux Futsal au Samedi 25 Septembre 2021.

12. Courriers divers

➔ NANTES METROPOLE FUTSAL (582328)

La Commission prend connaissance du mail envoyé par NANTES METROPOLE FUTSAL.

13. Calendrier

Prochaine réunion : Date non fixée à ce jour.

Le Président
Sylvain DENIS



Le Secrétaire de séance
Oriane BILLY

